

Flash Info Paie Novembre 2019

Augmentation des Salaires 2020 :

Les partenaires sociaux de la branche propreté ont signé l'accord sur les salaires minima conventionnels 2020, soit :

- Une augmentation de 1,25 % pour l'AS1 A qui passera à 10,43€i l'arrêté d'extension est publié au JO avant le 1er janvier 2020 ;
- Une augmentation de 1,4 % pour l'AS1 A qui passera à 10,44 € applicable à compter du premier jour du mois suivant celui au cours duquel est publié l'arrêté d'extension au JO et au plus tôt le 1er février 2020 si l'arrêté d'extension de l'avenant est publié au JO à compter du 1er janvier 2020.

Prime annuelle Novembre 2019-2020 :

Les partenaires sociaux de la branche propreté ont convenu d'augmenter le montant de la prime annuelle pour 2019 et 2020 de **16,39 %**. Le taux permettant de calculer le montant de la prime annuelle est fixé à (en % de rémunération minimale hiérarchique mensuelle correspondant à l'échelon AS1 A) :

- **8,962 %** de 1 an à **moins de 20 ans** d'expérience professionnelle, soit **140 €** pour un salarié à temps plein
- **13,3846 %** pour **20 ans et plus**, soit **209,09 €** pour un salarié à temps plein.

Nouvelle réduction générale de cotisations patronales au 1^{er} Octobre 2019 :

En Janvier 2019, la réduction générale de cotisations patronales a été étendue aux cotisations retraite et CET pour un taux général de 6,01 % maximum.

Au 1^{er} Octobre, elle sera étendue aux cotisations d'assurance chômage, soit 4,05 points de plus pour un SMIC.

WO_PAIE intègre automatiquement toutes ces nouveautés. N'oubliez pas d'actualiser le Portail Ace chaque mois.

Gagnez en Performance et en productivité avec WO-PAIE !

Siret : 41802845200039 - N° TVA:13418028452 00039 - N° Formation : 93060441206 - SARL au Capital de 7622,45 €

